

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

**Chronique Politique.**

On lit dans le *Moniteur* :  
« Le gouvernement de l'Empereur a appris avec une vive satisfaction la résolution spontanée par laquelle les troupes royales ont été rappelées sur le territoire italien. Par une dépêche spéciale, il a chargé notre représentant en Italie de témoigner au cabinet de Florence combien il appréciait les sentiments de conciliation et la fermeté de vues qui ont dicté cette détermination. Les efforts patriotiques faits par le gouvernement italien pour rétablir partout dans la Péninsule l'ordre, la sécurité et le respect des traités, inspirent au gouvernement français la plus grande confiance, et lui donnent la conviction que les bonnes relations entre la France et l'Italie continueront à s'affermir et à se développer. »  
« L'Empereur a décidé que le corps expéditionnaire français évacuerait Rome et les autres villes des Etats pontificaux qu'il occupe aujourd'hui, aussitôt que l'ordre y serait assuré. »  
« Les troupes se concentreront graduellement sur Civita-Vecchia. »  
Le ministère des affaires étrangères s'occupe en ce moment d'une manière spéciale des formalités préliminaires pour la convocation d'une conférence européenne, destinée à régler les rapports de l'Italie et du saint-siège. Toutes les puissances de l'Europe seront appelées à prendre part à cette conférence.

On nous assure que déjà un certain nombre de lettres de convocation sont parties, et que les autres doivent être envoyées de suite.  
Les conversations préalables qui ont eu lieu entre les représentants de la plupart des gouvernements et le ministre des affaires étrangères, permettent d'espérer qu'un accueil favorable sera généralement fait à l'appel du gouvernement français.  
Une dépêche de Berlin, publiée par l'*Indépendance belge*, donne comme probable que plusieurs gouvernements acceptent en principe la conférence proposée par la France pour régler les affaires italiennes. Ces gouvernements, toutefois, demanderaient l'application du paragraphe 4 du protocole de la conférence d'Aix-la-Chapelle, du 15 novembre 1818.  
Suivant ce paragraphe « dans le cas où les réunions auraient pour objet des affaires spécialement liées aux intérêts des autres Etats de l'Europe, elles n'auront lieu qu'à la suite d'une invitation formelle de la part de ceux de ces Etats que lesdites affaires concerneraient, et sous la réserve expresse de leur droit d'y participer directement ou par leurs plénipotentiaires. »  
Le gouvernement pontifical devrait, conséquemment, être représenté à la conférence.  
La correspondance parisienne du *Nord* assure que dès les premiers jours de la session législative qui va s'ouvrir, plusieurs députés demanderont à interpeller le gouvernement sur la politique qu'il compte suivre vis-à-vis du Saint-Siège, et qu'ils réclameront une

nouvelle et formelle déclaration du gouvernement impérial pour le maintien du pouvoir temporel de la papauté.  
Il est probable que des interpellations non moins vives seront adressées au gouvernement dans un sens opposé.  
Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :  
Une feuille anglaise, la *Pall Mall Gazette*, avait publié quelques détails sur les entretiens de M. de Beust, pendant son séjour à Londres, avec des hommes politiques de l'Angleterre. Au dire de la feuille en question, M. de Beust aurait rencontré chez ses interlocuteurs une vive défiance à l'égard de la politique de la France, qui ne leur semblait pas offrir des éléments suffisants de stabilité. Cette assertion est assez vivement démentie par un télégramme de Vienne. Toutefois, comme les hommes politiques en Angleterre ne sont pas astreints à une réserve rigoureuse, l'indiscrétion qu'on reproche à la feuille de Londres n'est peut-être pas entièrement dénuée de fondement. On confirme de toutes parts que M. de Beust n'a pas rapporté de sa visite à Londres des impressions favorables à un engagement quelconque avec la France, et il ne paraît nullement qu'à Paris il se soit lié sur aucun point.  
Voici le résultat définitif des élections qui viennent d'avoir lieu en Prusse. La Chambre se composera définitivement de 141 conservateurs, 41 conservateurs libres, de 31 vieux libéraux, de 91 libéraux nationaux, de 38 députés appartenant au parti progressiste, et de 16 Polonais. Il y aura de plus 18 membres

désignés simplement comme libéraux, et 26 comme appartenant au centre gauche.  
La correspondance qui apporte ces chiffres en tire la conclusion que la position du gouvernement est meilleure que dans la dernière session.  
L'Angleterre accumule les approvisionnements dans le port de Suez. Le gouvernement britannique a obtenu de l'administration égyptienne l'établissement d'un service régulier à vapeur entre ce port et Massouah. D'aussi considérables préparatifs indiquent l'importance que l'Angleterre attache au succès de la campagne d'Abyssinie. Cette plage africaine est trop voisine de Périm, le Gibraltar de la mer Rouge, pour que le gouvernement anglais n'ait pas jeté ses vues sur le territoire abyssinien.  
Au milieu de la crise générale, dit le *Courrier français*, un seul gouvernement conserve sa sérénité, c'est le gouvernement anglais.  
Vendredi a eu lieu à Londres le banquet d'installation du nouveau lord-maire.  
Lord Derby, se trouvant indisposé, n'a pu y assister.  
M. Disraeli, répondant au toast du lord-maire, a constaté les excellentes conditions du commerce anglais et des finances anglaises. Les coffres du Trésor sont pleins. Il a ajouté que l'intérêt de l'Europe était de maintenir la paix. « Jamais, a-t-il dit, dans l'histoire, les bons sentiments des puissances étrangères vis-à-vis de la Grande-Bretagne ne s'étaient manifestés d'une façon plus amicale. Nos relations avec les Etats-Unis sont satisfaisantes. Le gouvernement et le peuple améri-

**FEUILLETON.**

19

**LISA**

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.  
(Suite.)

Cependant, tous les dessins passés en revue, les amateurs allaient se séparer. Flavie se leva, vint à la table et rouvrit l'album.  
« Messieurs, dit-elle en présentant un crayon à Adrien et à Ludovic, vous ne vous en irez pas sans payer. Il y a des pages blanches, c'est la sébille de Belisaire : un dessin, des vers, une maxime, quelque chose enfin, pour l'amour de Dieu ! »  
Adrien prit le crayon et dessina un berceau vide sur une grève sablonneuse, au-dessus un ange les ailes déployées et s'envolant au ciel.  
Flavie montra l'album à la ronde.  
« Ah ! oui, dit Mme d'Arsoix après avoir regardé négligemment le berceau de tout-à-l'heure et un ange d'occasion ! »  
Puis elle poursuivit la conversation commencée avec M. de Fogny.  
Ludovic ne savait pas dessiner.

« Je vais essayer un quatrain, dit-il en prenant l'album à son tour, mais je demande un quart d'heure. »  
Il s'éloigna, plaça l'album sur ses genoux de telle sorte qu'on ne pouvait voir le mouvement de ses doigts, puis il revint au bout d'un certain temps.  
« Je n'ai rien pu trouver, dit-il en remettant l'album à Flavie ; néanmoins afin de m'acquitter autant que faire ce pouvait, j'ai écrit les six premiers vers de l'Art poétique :  
» C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur . . . . . »  
Pendant qu'il montrait les lignes écrites sur l'album, de sa main glissait discrètement dans celle de Flavie un papier plié en plusieurs doubles, et qui, suivant toute apparence, contenait autre chose que le quatrain promis.  
Quoi qu'il en soit, l'album fermé, on laissa de côté la poésie et les arts. La soirée s'acheva sans nouvel incident.  
A l'heure de la séparation, les visages étaient calmes ; mais sous cette apparence il y avait quelque chose de violent. Dans l'attitude, dans le son de voix, dans le regard de chacun on eût pu deviner

un effort secret pour contenir des sentiments prêts à faire explosion.  
XVI.  
Les derniers saluts échangés, sir Burfrey et Adrien montaient l'escalier côte à côte en se rendant à leurs chambres respectives. Sir Burfrey se rapprocha d'Adrien et lui dit à voix basse :  
« Vous avez eu tort d'aller à la Roche-Léhan avant que le terrain ne fût préparé.  
— Peut-être, répondit Adrien, mais j'étais si pressé de savoir à quoi m'en tenir.  
— Eh bien ?  
— J'ai trouvé en mon père une haute raison tempérée par une extrême bonté. Mon père m'impose une année de réflexion.  
— C'est sage, mon ami, très-sage. Hélas ! je serais bien tenté de vous communiquer certaines idées qui me trottent par la tête ; malheureusement il y a à craindre des déceptions, l'insuccès possible... Non, non, attendons. Cependant, si je ne vous dis pas : « Espérez », je vous dis très-résolument : « Ne désespérez pas. »  
Sir Burfrey serra cordialement la main du jeune homme et se dirigea vers sa chambre.

En y entrant, il vit quelqu'un occupé à souffler le feu.  
« Oh ! oh ! maître Maubert, dit le baronnet en reconnaissant le majordome, reprenez-vous goût à l'ancien métier ?  
— J'aurais peut-être mieux fait de ne jamais le quitter, répondit Maubert.  
— Parbleu ! vous avez raison ; seulement il est trop tard à présent pour le reprendre, en tout honneur, s'entend. Laissons cela. De quoi s'agit-il ? car vous n'êtes pas ici par pur motif de conversion, apparemment ?  
— Ma foi, je n'en suis pas si loin que pense sir Burfrey.  
— Allons, allons, Maubert, point de belles paroles : nous nous connaissons.  
— Dame, ça ne tient pourtant qu'à une petite condition.  
— Laquelle ? parlez vite : d'avance je suis convaincu qu'elle est inacceptable ; votre condition ?  
— Sir Burfrey comprendra pourtant que, dans le cas où je répondrais aux questions qu'il m'a faites, je n'aurais pas à rester un seul jour au service de Mme la baronne ; ça me ferait perdre une bonne place...

cain envisagent les questions pendantes avec plus de calme que l'année dernière. »

Le roi Victor-Emmanuel a accordé un secours de 50,000 francs aux blessés dans l'expédition romaine et aux familles des morts.

Ainsi donc, tandis que le gouvernement italien désavoue l'œuvre des bandes garibaldiennes, et menace les principaux chefs de ces bandes de les livrer à la justice des tribunaux pour avoir violé les ordres du roi et exposé l'Italie aux périls d'une guerre avec l'étranger, la munificence royale s'étend sur ces agitateurs. Quelle appréciation donner de cette contradiction !

Ce ne sont ni les troupes françaises, ni l'armée pontificale qui ont chassé à Viterbe les garibaldiens. La population elle-même les a repoussés à coups de fusils, au moment où ils se disposaient à piller un couvent fort vénéré dans le pays.

La *Gazette de Turin* annonce que les troupes pontificales ont réoccupé Velletri, Valmontone, Anagni, Firentano, Alatri et Veroli.

Les journaux italiens signalent l'apaisement des troubles qui avaient éclaté sur quelques points du royaume, et sont unanimes pour blâmer ces manifestations.

Cependant le *Courrier français* dit que les manifestations, à Turin, sont passées à l'état chronique. Quelques désordres auraient encore eu lieu, et des attroupements se seraient portés sous les fenêtres du consul de France et devant le café de Paris, en poussant divers cris; on a même décroché quelques enseignes françaises. Mais la troupe a rétabli l'ordre sans résistance.

La *Gazetta d'Italia* annonce que Garibaldi a été transféré sous bonne escorte de Varignano à l'île Polucaria, dans le golfe de la Spezzia, et que l'instruction judiciaire se poursuit activement contre lui.

S'il faut en croire le *Movimento*, une enquête spéciale doit être ouverte sur les circonstances de l'évasion de Garibaldi de Caprera.

On lit dans le *Courrier français* :

Tous les journaux disent que Mazzini est en ce moment à Lugano.

Nous savons de bonne source que Mazzini est à Londres et malade.

Le *Journal de Rome*, du 7 novembre, rend compte en ces termes de la rentrée à Rome des colonnes expéditionnaires de Mentana, et de l'accueil enthousiaste qui leur a été fait :

« Hier, au moment où nous mettions sous presse, rentraient à Rome les troupes françaises et pontificales qui avaient pris part à l'é-

clatant fait d'armes de Mentana. Nous eûmes alors à peine le temps d'enregistrer leur rentrée. Nous dirons aujourd'hui que ce retour a été l'occasion d'une de ces fêtes civiques qui, à raison de la multitude immense se pressant dans les rues, et de l'expression enthousiaste de sentiments affectueux, déterminent la valeur des opinions dominantes et de la joie provoquée par leur triomphe.

« Dès avant deux heures de l'après-midi, la rue spacieuse qui du Quirinal conduit à la porte Pia, et de là s'étend, par l'ancienne Nomentana, jusqu'à Sainte-Agnès *extra muros*, était encombrée de gens de toute condition, de tout âge et de tout sexe, depuis le citoyen le plus humble jusqu'aux membres de la plus haute aristocratie et à la fleur de la bourgeoisie. Toutes les physionomies étaient radieuses, et chacun attendait avec impatience pour saluer ces braves qui avaient combattu pour l'autel et la patrie, désireux de leur témoigner toute sa reconnaissance.

« S. Exc. le général Kanzler, ministre de la guerre; S. Exc. le général de Failly, commandant en chef l'armée française d'expédition, avec leurs états-majors respectifs, sortirent à deux heures et demie par la porte Pia pour aller au devant des troupes.

« Après les salutations d'usage, ils les précédèrent, faisant halte à la place de Termini, devant le temple érigé par nos pères à la Vierge dite de la Victoire, en mémoire du triomphe obtenu par le christianisme dans le seizième siècle contre les musulmans. Là, ils assistèrent au défilé.

« Les troupes étaient précédées par le général de Polhès et le général de Curten, commandants des deux corps; celui des milices pontificales se composait du régiment des zouaves, du bataillon des carabiniers, de la légion romaine, une compagnie du génie, une batterie et des escadrons des gendarmes et des dragons. Suivait le corps français composé d'un bataillon de chasseurs, deux bataillons des 29<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> régiments de ligne, le génie, une batterie et un détachement de chasseurs à cheval.

« Les fanfares militaires et le roulement des tambours étaient dominés par les mille voix du peuple, tellement compacte sur le passage des troupes, que ces braves avaient de la peine à avancer; ils rentraient glorieux d'avoir battu des hordes bien plus nombreuses que les bataillons, et d'avoir, par la victoire, dompté la témérité qui s'était armée contre la religion et la civilisation.

« Les cris mille fois répétés de : « Vive le souverain pontife! Vive Pie IX, pape-roi! Vive la France catholique! Vive l'Empereur Napoléon! Vive la religion! Vive Rome papale! » et les acclamations adressées à chacun des corps en particulier faisaient parfaitement comprendre combien le peuple sympathisait à cette cause.

« Les mouchoirs s'agitaient, on battait des mains, on prodiguait aux soldats mille marques d'affection, on les couvrait de fleurs; en un mot, c'était un spectacle émouvant à faire verser des larmes d'allégresse !

« Les troupes marchèrent ainsi jusqu'au carrefour des Quatre-Fontaines. Là, elles se divisèrent, chaque corps prenant la route de sa caserne. La multitude, en passant devant les généraux et leur état-major, leur témoignait vivement toute sa gratitude dont l'effusion était immense, et rentrait ensuite heureuse d'avoir acquitté la dette de la reconnaissance avec la dignité qui convient à la métropole du monde catholique. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Il paraît certain que M. le marquis de La Valette a persisté dans sa résolution de se retirer du ministère de l'intérieur, et l'on annonce que le *Moniteur* ne tardera pas à faire connaître le nom de son successeur.

On ajoute que M. le marquis de La Valette serait nommé membre du conseil privé.

Avant de porter un jugement sur le ministère de M. de La Valette, qui a duré trois ans, qui laissera de profonds souvenirs, nous attendrons que sa démission soit officiellement connue.

Il est également vraisemblable que ce ne sera pas la seule modification dans le haut personnel gouvernemental. On pense que le ministère des finances formera de nouveau un département distinct du ministère d'État.

Les bruits qui ont circulé dans ces derniers jours, touchant la nomination probable de M. Pinard, conseiller d'État, comme ministre de l'intérieur, donnent de l'intérêt aux appréciations suivantes que nous trouvons dans une correspondance du journal le *Nord* :

« M. Pinard, ancien procureur-général à Douai, est un orateur. Ses débuts au Corps-Législatif, dans la discussion de la loi sur la mise en liberté provisoire, ont été un véritable succès. Il est évident que M. Pinard, devenant ministre de l'intérieur, défendra lui-même les projets de loi sur la presse et sur le droit de réunion; d'autre part, M. le maréchal Niel s'est réservé de soutenir le projet de loi sur l'armée.

« Voilà donc les trois grandes lois en état d'être discutées.

« Comme signification de la nomination de M. Pinard, j'ajouterai qu'il est un défenseur ardent et convaincu du maintien du pouvoir temporel, tant au point de vue catholique qu'au point de vue politique. »

— On sait qu'il y avait dimanche deux élections de députés à faire dans les départements de Loir-et-Cher et des Vosges.

Voici le résultat du scrutin dans le Loir-et-Cher :

MM. Dessaignes, candidat officiel,	45,219
Bozerian,	5,984
de la Panouze,	5,438

Dans le département des Vosges, quoique le gouvernement n'eût pas de candidat officiel, il n'avait pas dissimulé ses sympathies pour M. Géliot.

Nous apprenons que M. Géliot a été nommé par 12,577 voix, contre 10,775 données à M. de Ravinel.

— On annonce que M. de Sartiges, ambassadeur de France à Rome, est parti pour aller reprendre son poste.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Les personnes arrêtées le 2 novembre au cimetière Montmartre étaient poursuivies pour avoir fait partie d'un attroupement et pour rébellion, outrages envers les agents de la force publique et cris séditieux. L'instruction ayant établi que les sommations n'avaient pas été régulièrement faites, la poursuite, en ce qui touche le délit d'attroupement, a été abandonnée, et les inculpés ont été mis en liberté en vertu de l'article 113 du Code d'instruction criminelle.

« En ce qui touche les délits d'outrages, de rébellion et de cris séditieux, l'instruction suit son cours. »

— La souscription pontificale, à Paris et dans les départements, jusqu'à ce jour, dépasse la somme de deux millions deux cent mille francs.

— Une dépêche de Santiago-de-Cuba, en date du 4 novembre, venue par la voie de New-York, annonce que le *Canique*, de la Compagnie postale française, est arrivé aujourd'hui, venant de Saint-Thomas. Un horrible ouragan y avait sévi le 29 octobre, laissant la ville en ruines, cinquante navires voiliers à la côte, quatre des paquebots-postes du Royal Mail avariés ou perdus. La *Caravelle* de la ligne de la Jamaïque, avait également éprouvé des avaries, mais sans importance majeure. Le grand paquebot français *Panama*, arrivé de Saint-Nazaire le 31 octobre, après une rapide traversée, avait été faire son charbon à Fort-de-France, par suite de la désorganisation des chantiers de Saint-Thomas.

Les directeurs de la Compagnie royale des paquebots des Indes occidentales ont reçu, le 7, au matin, le télégramme suivant de leur surintendant à la Havane, à propos du même désastre :

« Epouvantable ouragan à Saint-Thomas, le 29 octobre. Le vapeur le *Rhône* a été perdu à Peter-Island, le vapeur *Wy* à Burh-Island, le *Conway* a échoué à Tortola, le *Derwent* à Saint-Thomas, et les vapeurs *Tyne* et *Solen* ont été démâtés, mais peuvent encore servir. 50 vaisseaux échoués. Morts nombreuses. La ville est en ruines. La fièvre a cessé. Le ser-

— Vous voulez de l'argent, Maubert, c'est là ce que vous appelez une conversion ! eh bien, voici ma réponse : « Pas un sou. » Ecoutez, vous êtes un coquin ; — oh ! ne secouez pas la tête, je ne vous marchanderai pas la vérité, ce n'est plus à Mme d'Arsoix que vous avez affaire, — vous êtes un coquin ; or, je ne paie pas les coquins, moi.

— Si j'étais un coquin, il y a longtemps que tout serait fini ; jamais, au contraire, je n'ai voulu...

— Bah ! bah ! on fait une coquinerie, et on recule devant une scélératesse. Tel est précisément votre cas : vous avez tiré bénéfice d'une trahison, ensuite, vous fabriquez une fausse conscience, vous avez dit : « Je n'irai pas plus loin. » Puis vous dormez tranquille !

— Enfin, sir Burfrey, si aujourd'hui je répare le mal en perdant ma place, qu'y aura-t-il à dire ?

— Je dirai, moi, que vous avez, pour ce faire, de bonnes raisons à vous connues : la peur ou l'intérêt.

— La peur ! jamais Maubert n'a eu peur de personne !

— Oui ! da ! vous me disiez si bien que Mme d'Arsoix avait entre les mains de quoi vous perdre si vous parliez.

— Justement, elle avait un papier que je tiens maintenant.

— Voyons ce papier ?

— Donnant donnant, sir Burfrey.

— Je vous donne ma parole de vous le rendre ; de l'argent, non.

— Eh bien, le voilà ce papier. »

Sir Burfrey mit ses lunettes et lut une déclaration par laquelle Jean Maubert attestait que l'enfant amenée de Russie par lui était fille du baron d'Arsoix et d'Anne Mohilof, couturière, native de Pavlovsky.

— Mais c'est toujours la vieille histoire, dit sir Burfrey en rendant le papier à Maubert. Quel intérêt attachiez-vous à cette déclaration ? en quoi vous compromettrait-elle plus que vous ne l'êtes par ailleurs ?

— Dame, puisque ma signature y est.

— Et qu'importe votre signature ? N'avez-vous pas raconté la même fable à cent personnes ? leur témoignage ne vaudrait-il pas autant contre vous que cette signature, si on établissait que vos attestations sont fausses ? Non, Maubert, ne dites pas que vous ne connaissez point la peur : hier vous aviez peur que Mme d'Arsoix ne vous opposât cette déclara-

tion ; aujourd'hui vous avez peur que je ne parvienne à retrouver des preuves ; alors vous vous décidez à parler.

— Sir Burfrey ne retrouvera aucune preuve.

— Vraiment ! je crois le contraire. Déjà je sais positivement que cette prétendue Anne Mohilof n'a jamais existé ; en suite on m'apprend que le baron d'Arsoix, dans les deux années qui précédèrent sa mort, allait fréquemment chez un conseiller d'État...

— Mais puisque j'ai dit à sir Burfrey que je voulais réparer le mal.

— Ah ! ah ! vous m'interrompez avec bien de l'empressement, maître Maubert, j'ai frappé juste, parait-il. Et vous osez demander de l'argent ! quand je suis sur la vraie piste, à la veille peut-être de vous faire mettre aux galères, ni plus ni moins !

— Mort de ma vie ! laissons donc l'argent. Mais il y a une condition, à la fin de tout ; sans ça, rien.

— Voyons cette autre condition ?

— On me laissera le temps de partir, et jamais on ne m'inquiétera plus tard.

— Mais, ceci, je vous l'ai toujours promis. Je demande une réparation : ensuite qu'on vous pendre ou

qu'on ne vous pendé pas, il ne me soucie en aucune façon.

— Votre parole d'honneur, sir Burfrey ?

— Vous l'avez déjà, deux paroles ne valent pas mieux qu'une.

— Eh bien, tout est dit. Demain, à neuf heures du soir, que sir Burfrey veuille bien monter à ma chambre, il trouvera, accrochée au mur et cachée par le rideau de mon lit, une image russe couverte d'ornements en cuivre. En coupant le carton collé derrière le cadre, sir Burfrey trouvera, entre l'image et le carton, tous les papiers nécessaires.

— Quels papiers ? Ceux du baron ?

— Non, je les ai donnés.

— Dites donc : vendus.

— Vendus, je veux bien ; mais si aujourd'hui, je voulais vendre ceux-ci à Mme la baronne, elle les paierait encore plus cher que les premiers. Point, je les donne, et sir Burfrey me dit des choses dures.

— Je vous ai dit, Maubert, que vous aviez peur. La peur est votre vrai mobile : vous abandonnez vos derniers papiers pour assurer le prix que vous en avez valu les premiers ; autrement, vous courriez risque de tout perdre, et d'aller à Brest ou à Toulon porter la casaque.

vice de la Compagnie continuera. Le Douro partira le 4 novembre pour la métropole. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

L'an mil huit cent soixante-sept, le vingt-huit août, à sept heures du soir,

Le conseil municipal de la ville de Saumur est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de M. le Maire.

Sont présents : MM. Bury, Lecoy, Leroux, Delavau (Henri), Chudeau, Chedeau, de Fos, Abellard, Lambert, Bineau, Thiffoine-Merceureau, Bonnemère, Delaunay, Cormery, Picherit, Bodin, Terrien, Poulet.

Les autres membres sont absents pour cause motivée.

M. Chedeau, 1<sup>er</sup> adjoint, préside.

M. Cormery remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée par ce dernier du procès-verbal de la dernière séance, du 24 août courant.

Quelques observations, présentées sur ce procès-verbal, donnent lieu à des rectifications de détail opérées séance tenante.

M. le président demande ensuite la rectification de deux passages du procès-verbal.

Le premier de ces deux passages est ainsi conçu :

« Le maire : Je ne puis consentir à aucune détermination sans moi, dans la circonstance. »

M. le président prétend que M. le maire a été moins absolu dans son dire ; qu'il a exprimé un désir et rien de plus.

Le secrétaire affirme n'avoir reproduit rien autre chose que ce qu'il a entendu.

Personne, d'ailleurs, en dehors du président, ne demandant la rectification, le dire de M. le maire est déclaré maintenu.

Le second passage signalé par le président du conseil municipal est le suivant :

« M. le 1<sup>er</sup> adjoint : Ce que vous voulez faire aboutirait à la désorganisation des services des pompes et de la police. »

M. le président : J'ai dit : De la police des incendies, et non pas simplement de la police.

Le secrétaire : Je n'ai pas entendu les mots « des incendies. »

Le conseil ne demande pas non plus cette rectification. En conséquence, la rédaction est maintenue, à cet endroit, telle qu'elle a été présentée au conseil.

Sous la réserve, par le président, de la mention des deux observations qu'il vient de présenter, le procès-verbal est adopté.

Un membre demande la parole. Il désire entretenir le conseil d'affaires intéressant la commune et dont généralement on paraît trop peu se préoccuper.

— Je vous jure, sir Burfrey, qu'il y a autre chose : j'aime l'argent, c'est vrai, mais je me suis repenti des milliers de fois. J'aimais mon maître et j'aime sa fille, malheureusement on m'a soufflé de mauvaises pensées...

— Soit, Maubert, jusqu'à un certain point je vous crois ; vous avez eu affaire avec le diable et le diable a été le plus fort. Désormais tâchez de vous y reprendre. — Et maintenant quels sont ces papiers ?

— Ceux d'une personne dont sir Burfrey saura le nom en les lisant.

— Ah ! très-bien : je comprends... et ils sont suffisants ?

— Oui, oui, ils valent ceux du baron. — Je demanderai encore à sir Burfrey de me donner le temps nécessaire pour filer mon nœud. J'ai dit, à neuf heures, dans la crainte que Mme la baronne, informée de mon départ, ce qui serait possible, n'eût l'idée de visiter ma chambre et de mettre la main sur le cadre. Mais j'espère que sir Burfrey, une fois maître des papiers, aura la bonté d'attendre jusqu'à onze heures avant d'en faire usage.

— Je vous le promets, Maubert ; seulement, il serait plus simple de vous fier à moi sans réserve en me faisant remise immédiate.

M. le président déclare, tout en accordant la parole à ce membre, qu'il ne peut, sans protestation, laisser signaler l'administration et le conseil comme négligeant les affaires de la commune, assertion injuste et inexacte.

Le même membre appelle l'attention du conseil sur le droit d'octroi, auquel est soumise la viande de boucherie, droit pesant particulièrement sur la classe pauvre, et qu'il faudrait songer à supprimer.

Il lit, à ce sujet, quelques lignes d'un rapport au conseil municipal de Valenciennes, du 9 mai 1857, par M. Emile Lefebvre, l'un de ses membres, au nom d'une commission chargée d'études d'appareils municipaux de panification, dans le but d'arriver à la réduction du prix du pain.

« . . . . . Parmi les objets de consommation, dit ce rapport, il en est qui sont de luxe, d'autres qui sont un peu plus nécessaires, mais non encore indispensables. Que le prix de ces choses soit plus élevé que jadis, c'est regrettable peut-être ; cependant ce n'est pas un mal qui doive par trop nous affliger ; cette aggravation ne frappe que la classe riche, ou du moins aisée, qui peut la supporter ; mais il est des objets de consommation qui sont d'une absolue nécessité, que le pauvre doit se procurer comme le riche, plus même que le riche : c'est de ceux-là, surtout, qu'il faut se préoccuper, en recherchant avec zèle et avec fermeté, même au prix de sacrifices, et, s'il le faut, en froissant des intérêts privés, les moyens de les livrer à la consommation au moindre prix possible. . . . . »

Les motifs exposés dans ce rapport, à propos du pain, sont ceux invoqués en ce moment à propos de la viande et de son prix qui menace de devenir inabordable pour la classe pauvre.

Un autre membre, répondant à la proposition qui vient d'être faite, déclare qu'à son point de vue toute proposition, utile dans son principe, ne doit jamais, quoi qu'en dehors des usages reçus et pratiqués depuis longtemps, être absolument repoussée. Il ne veut donc point venir prétendre que la suppression du droit d'octroi sur la viande est une utopie et que rien ne peut remplacer cet impôt ; seulement il voudrait que lorsqu'une motion, et surtout une motion de cette importance, est présentée au conseil, son auteur l'appuyât de calculs que chacun de ses collègues pût méditer. Ce n'est pas dans cette séance, dont l'ordre du jour ne comporte que la lecture du procès-verbal de la séance précédente, la discussion, s'il y a lieu, sur ce procès-verbal, et enfin les questions relatives à la publicité de nos délibérations par la voie de la presse ; ce n'est pas, disons-nous, dans cette séance, que peut fructueusement être posée une question à laquelle personne n'est préparé.

Il faudrait au moins, dit un autre membre,

— Ça se pourrait encore si j'avais le cadre ici ; mais non. Demain, à neuf heures, sir Burfrey le trouvera là où j'ai dit.

— Vous ne me trompez pas, Maubert ?

— Si je trompais sir Burfrey, je me tromperais moi-même : je n'ai pas gardé pendant vingt ans le moyen de me venger de celle qui a fait de moi un coquin, dit-on, pour manquer mon coup l'heure venue. Ah ! je suis un coquin ! A la bonne heure, mais on saura qu'il y a encore plus coquin que moi.

Ce disant, les dents serrées, la tête basse, le geste saccadé, Maubert se retourna, ouvrit la porte et sortit de la chambre.

« Allons, pensa sir Burfrey, cet homme n'était pas né absolument mauvais, il regimbe même encore, mais l'amour de l'argent l'empêchera de se relever ; il regrette une mauvaise action, et ne hait pas le mal en lui-même. Enfin, quels que soient ses motifs, il tiendra parole, son accent me le dit. Donc, à demain soir les grandes affaires ; d'ici là et jusqu'au dernier moment, silence absolu, un mot pourrait tout compromettre. »

Il était une heure du matin, sir Burfrey se coucha l'esprit satisfait.

(La suite au prochain numéro.)

que l'administration eût reçu communication préalable de la motion.

L'auteur de la proposition s'étonne que l'on considère la question comme neuve et qu'on semble vouloir en refuser l'examen au sein du conseil, quand il l'a traitée dans une brochure qui a été assez répandue pour que chaque membre puisse, en connaissance de cause, aider au remaniement demandé de cette partie de nos ressources, à l'approche d'une saison qui menace d'être rigoureuse, non-seulement pour la classe indigente, mais encore pour la classe n'ayant d'autre ressource que celle d'un travail journalier.

Un autre membre dit avoir lu la brochure indiquée lors de son apparition, mais le souvenir de ce qu'elle contient ne lui en est pas resté.

On ne rejette pas la proposition qui vient d'être faite. Seulement il n'est pas possible de la mûrir dans les sessions, qui sont généralement chargées et laissent trop peu de temps pour divertir à d'aussi importantes questions.

M. le président : Mais cette question n'était point à l'ordre du jour ; personne ne s'attendait à sa présentation.

Un membre, qui a fait partie de la dernière commission du budget, dit que la question n'est pas neuve ; cette commission s'en est occupée.

Le produit de cet impôt est annuellement de 55,000 fr., c'est-à-dire d'un chiffre égal au cinquième de nos revenus communaux.

Il est facile de comprendre tout l'intérêt qui s'attache au remaniement demandé ; aussi la commission dont il s'agit a réclamé la présentation des voies et moyens de ce remaniement. Ces voies et moyens présentés par le préopinant n'ayant pas paru suffisants, la proposition a été déclarée inopportune.

Et, pour citer immédiatement un côté de cette insuffisance, il convient de dire que la différence signalée entre le prix de la viande hors barrière et celui coté dans le rayon de l'octroi ne résultait nullement de la perception du droit d'octroi, mais bien seulement de la spéculation libre. Ainsi, l'auteur de la brochure fait ressortir un écart de 30 centimes entre le prix du demi-kilogramme de viande hors barrière et celui de pareil poids de viande achetée dans le rayon de l'octroi.

Or, il a été reconnu, par les calculs auxquels s'est livrée la commission, que la différence résultant de l'impôt dont la suppression est demandée n'était jamais supérieure à 2 ou 4 centimes.

Un membre demande que le sort de la discussion qui vient d'être provoquée soit soumis au règlement de la tenue des séances du conseil. Il rappelle les dispositions des art. 20 et 21, ainsi conçus :

ART. 20. — Toute proposition faite par un membre du conseil municipal doit être communiquée à l'administration qui la met à l'ordre du jour.

Elle ne peut être discutée que si elle est appuyée par deux membres au moins, après avoir été développée par son auteur ; elle n'est soumise à la discussion qu'à la séance suivante, à moins que le conseil ne décide qu'il y a urgence.

Le conseil peut également, après avoir reconnu l'urgence, entendre et discuter une proposition faite dans le cours de la séance.

ART. 21. — La première décision ne porte que sur la prise en considération. Si la prise en considération est adoptée, la proposition est discutée immédiatement, ou renvoyée à une commission, conformément à ce qui a été dit art. 11.

Y a-t-il urgence ? Evidemment non !

La proposition est-elle appuyée ? Oui.

Peut-elle être discutée ? Non, le règlement s'y oppose. La discussion ne peut avoir lieu qu'à la séance prochaine, et cette première discussion portera sur la prise en considération.

En conséquence, il faut, pour aujourd'hui, renvoyer purement et simplement l'affaire à l'administration, qui la mettra à l'ordre du jour pour notre prochaine réunion. Le conseil alors décidera le rejet ou la prise en considération.

L'auteur de la proposition fait alors ressortir les inconvénients de cette remise qui nous

conduit à l'hiver, puisque nous n'aurons plus de réunion qu'en novembre prochain, puis en février 1868. Pourquoi, alors, ne pas passer sur la communication préalable ?

M. le président : Mais le budget est fait, et il est impossible d'en détruire aujourd'hui l'économie. Que deviendraient donc les services dont il forme la base ?

Un membre : Evidemment il faut exécuter le règlement. Eh bien ! en vertu de ce règlement, voilà des questions renvoyées à l'administration ; elles devront être discutées en novembre prochain.

Il en sera de même aussi de difficultés qui, paraît-il, sont surgies, à l'octroi, relativement à des bois de construction. On ne serait pas d'accord sur le compte des droits d'entrée.

M. le président : L'administration est saisie de l'affaire. Elle répondra en novembre prochain.

Pour clore la discussion relative à la proposition de suppression du droit d'octroi sur la viande, et, malgré l'irrégularité de la proposition, je demande au conseil s'il appuie cette proposition ?

Plusieurs membres déclarent l'appuyer.

La séance est levée.

La semaine dernière, le sieur Duhamel, attaché à l'usine à gaz de notre ville, a prévenu, par son sang-froid, les suites d'un accident, qui pouvaient être sérieuses. Au moment où cet employé faisait sa ronde de nuit, à 4 heures du matin, sur le tunnel du chemin de fer, l'essieu d'un dog-carth, monté par deux voyageurs, se rompit subitement. Le conducteur était jeté sur le pavé, et le second voyageur, enveloppé d'une couverture, se débattait avec force, tandis que le cheval emporté traînait le véhicule renversé sur le côté. Le sieur Duhamel, n'écouterant que son courage, se jeta à la tête du cheval et, avec beaucoup de peine, parvint à s'en rendre maître. Le dog-carth était déjà brisé de tous côtés ; le conducteur, qui était M. Ollivier de Laleu, s'était relevé avec quelques contusions, et accourait au-devant de son ami, qui en était quitte pour la peur.

La conduite du sieur Duhamel est digne des plus grands éloges. Le cheval qui avait pris le mors aux dents lançait des ruades avec violence, et il était périlleux de chercher à l'arrêter. Sans ce secours, à une heure aussi matinale, alors qu'il n'y avait plus personne dans ce quartier, après le passage du dernier train de nuit, nous aurions pu avoir un terrible malheur à déplorer.

L'Union, de Paris, publie la liste des zouaves pontificaux blessés à l'attaque de Mentana. Parmi les noms qui figurent sur cette glorieuse liste nous trouvons ceux de jeunes Angevins, ce sont :

MM. Leton (Jean-Baptiste), de Saint-André-de-la-Marche (Maine-et-Loire), balle au côté gauche (encore dans la plaie), au commencement de l'action, à l'avant-bras ;

Audouin (Pierre), de Saint-Remy-en-Mauges (Maine-et-Loire), une balle au côté gauche, au commencement de l'action.

Sur la même liste figure un autre nom qui tient à l'Anjou par ses nombreuses relations de famille, c'est celui de M. de Quatrebarbes (Yves), de Laval (Mayenne), balle dans le bras gauche, au début de l'action, un des premiers.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les informations particulières du *Courrier français*, font connaître la substance d'une note adressée le 9 novembre par M. Menabrea au ministre d'Italie à Paris.

M. Menabrea, dans cette note, fait valoir le concours prêté par les troupes italiennes aux troupes françaises pour rétablir l'ordre dans les Etats pontificaux ; le gouvernement royal a désarmé Garibaldi et l'a emprisonné après qu'il a été battu par les troupes franco-pontificales.

En conséquence, M. Menabrea rappelle au gouvernement français sa promesse de se retirer du territoire pontifical, aussitôt qu'il serait évacué et que la sécurité y serait rétablie, et il demande que le gouvernement impérial fasse cesser une intervention qui, en se prolongeant, deviendrait un obstacle à un arrangement durable.

D'autre part, M. Menabrea fait observer que le but de la convention de septembre a été complètement manqué. Rien n'a modifié l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis de l'Italie. Le gouvernement romain ne peut se maintenir qu'avec une armée composée d'individus de tous les pays et par l'intervention étrangère.

L'Italie a un vif sentiment religieux, et elle entourera de toute sa vénération et de tout son respect le pouvoir spirituel du pape. Mais

son pouvoir temporel est incompatible avec les principes modernes et notamment avec la paix de l'Italie.

« Si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, dit en terminant M. Menabrea, il est nécessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Somme toute, les tendances à la baisse dominent la Bourse.

Les bruits d'un emprunt prochain s'accroissent de plus en plus. Qu'il ait lieu sous forme d'obligations à

échéance de remboursement fixe, ou sous forme d'inscriptions au grand-livre, ce sont de nouveaux titres jetés sur le marché, et la spéculation à la baisse y trouve un argument pour peser sur les cours.

La rente française est entre 68 et 67.98, en baisse de 20 centimes.

Le 5 p. 100 italien est à 45 fr., en baisse de 40 centimes.

Toutes les autres valeurs, dans des proportions différentes, ont subi l'influence de la rente.

Parmi les titres les plus recherchés en ce moment, il faut citer les lots d'Autriche 1864, dont les avantages sont connus et appréciés de tout le monde, et dont le prochain tirage a lieu le 1<sup>er</sup> décembre. Ces

obligations sont de 40 florins, monnaie autrichienne, elles ne produisent pas d'intérêt fixe; mais l'intérêt, capitalisé et distribué sous forme de prime, est considérable, l'amortissement si rapide, que l'accroissement de cette valeur, dans un temps rapproché, ne saurait être douteux. Il y a 800 lots, dont les principaux sont de 623,000 fr., 423,000 fr., 37,300 fr., 23,000 fr., etc.

L'administration du *Moniteur des Tirages financiers* possède un certain nombre de ces titres, qu'elle met à la disposition de ses clients et du public, en faisant la demande immédiatement aux bureaux 6, boulevard des Italiens. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON**  
AVEC JARDIN ET DÉPENDANCES,  
Sise à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 147 et 149.  
S'adresser audit notaire. (545)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

**A VENDRE UNE MAISON**  
Avec cour et jardin, rue des Saulais, appartenant à M. Labbé, de Dampierre. (538)

**A VENDRE OU A LOUER,**  
Avec un Fonds de Boulangerie Bien achalandé,

**UNE MAISON**  
Sise à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 30.  
S'adresser à M<sup>me</sup> ROUSTEAUX-POITOU. (564)

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 17 novembre 1867, à midi, le mardi suivant, à neuf heures, le dimanche 24, à midi, s'il y a lieu, en la rue de la Porcherie, à Montreuil-Bellay, dans une maison où demeurait autrefois le sieur Joseph Duvarry, marchand de rouennerie, il sera procédé, par M<sup>e</sup> Galbrun, notaire commis, à la vente de diverses pièces de rouennerie et articles de nouveautés et confections, dépendant de la faillite dudit sieur Duvarry, à la requête de M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, avoué à Saumur, syndic de ladite faillite.

On paiera comptant, et 5 p. 0/0 en plus. (571)

**A CÉDER**

De suite,  
EXCELLENT FONDS DE CAFÉ à Tours.  
S'adresser au bureau du journal.

ABONNEMENTS.

Un an. . . . . 64 fr.  
Six mois. . . . . 32 fr.  
Trois mois. . . . . 16 fr.

**LE COURRIER FRANÇAIS**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS :  
5 fr. 50 c.

Le *Courrier français* est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une **PRIME GRATUITE** composée de volumes.

Abonnement de UN MOIS. . . . . 1 fr. de volumes.  
— TROIS MOIS. . . . . 3 fr. —  
— SIX MOIS. . . . . 6 fr. —  
— UN AN. . . . . 12 fr. —

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 15 novembre 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique, aux enchères, d'objets mobiliers dépendant de la succession de feu Eugène-Louis Esnault, ancien maréchal-ferrant. Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Saumur, et à la requête de M<sup>me</sup> veuve Marquet, propriétaire.

Il sera vendu :

Lit, couette, oreillers, traversins, couvre-pieds, rideaux, commode, tables, chaises, linge, effets, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A CÉDER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UN FONDS**  
D'ÉPICERIE ET MERCERIE,  
Situé à Saumur, place de l'Arche-Dorée, n<sup>o</sup> 18.

S'adresser M. CHARLES, prévôt d'armes. (551)

MM. V<sup>e</sup> de Fos-Letheulle et Fils demandent un concierge, marié et pouvant faire les encaissements. (574)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

**VENTE**

DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**

Provenant de l'École impériale de cavalerie.

Le samedi 16 novembre 1867, à midi, sur la place du Chardonnet, il sera procédé, par M. le Receveur des Domaines à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'un cheval réformé, provenant de l'École impériale de cavalerie de Saumur.

La vente se fera au comptant et cinq centimes par franc en sus. Saumur, le 13 novembre 1867.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (575)

**A CÉDER**

De suite,  
**COMMERCE DE VINS**  
EN GROS,

Avec bonne clientèle. — Conditions avantageuses.  
S'adresser à M. BEIGNÉ fils, à la Croix-Verte. (576)

**PORTION DE MAISON A LOUER**

Rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 59, à Saumur.  
S'adresser à M. ALBERT, professeur de musique, rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 5. (561)

Vient de paraître :

**DE LA LOI SUR LA CHASSE**  
**ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix : 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

NOUVELLE SOUSCRIPTION  
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8<sup>o</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 NOVEMBRE.			BOURSE DU 13 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 20	» 20	» »	68 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98 »	» »	» »	97 50	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	467 50	» »	» »	467 50	» »	» »
Banque de France. . . . .	3300 »	» »	» »	3310 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1340 »	20 »	» »	1320 »	» »	20 »
Crédit Foncier colonial. . . . .	517 50	2 50	» »	515 »	» »	2 50
Crédit Agricole. . . . .	602 50	» »	» »	610 »	7 50	» »
Crédit industriel. . . . .	623 75	» »	1 25	625 »	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	155 »	11 25	» »	160 »	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	645 »	10 »	» »	645 »	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	860 »	5 »	» »	862 50	2 50	» »
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1140 »	» »	1 25	1141 25	1 25	» »
Est. . . . .	530 »	2 50	» »	530 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	862 50	5 »	» »	862 50	» »	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	538 75	2 50	» »	542 50	3 75	» »
Ouest. . . . .	541 25	» »	5 »	548 75	7 50	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1442 50	12 50	» »	1440 »	» »	2 50
Canal de Suez. . . . .	275 »	7 50	» »	280 »	5 »	» »
Transatlantiques. . . . .	305 »	2 50	» »	307 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	45 45	» »	55 »	45 75	» 30	» »
Autrichiens. . . . .	490 »	3 75	» »	490 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	347 50	5 »	» »	345 »	» »	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	42 »	3 »	» »	44 »	2 »	» »
Romains. . . . .	42 »	» »	2 »	45 50	3 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	157 50	» »	» »	165 »	7 50	» »
Saragosse. . . . .	80 »	» »	2 »	82 »	2 »	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	21 »	1 »	» »	21 »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	56 »	1 »	» »	57 50	2 50	» »
Compagnie immobilière. . . . .	83 75	5 75	» »	82 50	» »	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	320 »	» »	» »	320 »	» »	» »
Orléans. . . . .	314 75	» »	» »	314 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	327 50	» »	» »	327 50	» »	» »
Ouest. . . . .	312 50	» »	» »	312 »	» »	» »
Midi. . . . .	311 »	» »	» »	312 »	» »	» »
Est. . . . .	315 75	» »	» »	315 25	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.